



DÉLIBÉRATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD13 – TRAVAUX DE PROXIMITÉ ET A L'ANCT - FONDS DE SOUTIEN AU COMMERCE RURAL RÉHABILITATION D'UN LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **24 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **17/09/2024**.

Présents : **Patrick PIN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Barbara GANGI, Francis BONORA, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Antoine DUPLA.**

Absents ayant donné procurations : **Gabriel SCHANG à Patrick PIN, Pierre TAGLIAFERRO à Gilles COLLOMB, Patrick VAN MOERKERCKE à Francis BONORA, Nathalie CRESPIY à Julie MACHET, Audrey CICCARIELLO à Évelyne COQUERAN, Sandrine MAROC à Julien LAURENT, Gilbert CIAMPI à Jean-Noël BISACCIA, Jean-François BERNARD à Claudia CUORDIFEDE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2024-046

La Commune souhaite réhabiliter le local commercial communal abritant la dernière boulangerie-pâtisserie de la Commune pour en permettre la réouverture. Fermé depuis plus d'un an, ce commerce de proximité est indispensable à la Commune et permet la redynamisation de son centre villageois.

Le local ayant été dégradé, il est indispensable d'engager des travaux de réhabilitation permettant, entre autres, de répondre aux normes d'hygiène et de sécurité.

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre des travaux de proximité et l'aide de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au titre du fonds de soutien au commerce rural sédentaire ;

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant H.T. du Projet :	92 630.00 €
Aide du Département (70% de 85 000 HT) :	59 500.00 €
Aide de l'ANCT :	14 604.00 €
Autofinancement de la commune :	18 526.00 €
TVA financée par la Commune :	<u>18 526.00 €</u>
Montant total TTC :	111 156.00 €

Echéancier prévisionnel : 2^{ème} semestre 2024

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 24/09/2024.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**